Municipales 2026

Charte vélo

Catégorie Bourgs, villages et petites villes

Demandes prioritaires

Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune

Repenser le plan de circulation pour favoriser les trajets à vélo : utiliser les routes secondaires, voies résidentielles et chemins existants pour créer des itinéraires continus, sûrs et agréables. Réduire le transit motorisé, généraliser le 30km/h et faire du 50 km/h l'exception.

Premier pas

Sécuriser un point rouge identifié dans le Baromètre vélo et/ou réutiliser une voie peu circulée pour en faire un itinéraire vélo du quotidien

Option ambitieuse

Refonte complète du plan de circulation en réutilisant les voiries secondaires/peu circulées, 30 km/h généralisé (50 km l'exception) et hiérarchisation des voiries.

Mettre en place une rue scolaire

Fermer la rue devant l'école aux voitures. Cette fermeture peut être temporaire aux heures de rentrée et sortie d'écoles. Sécurise les trajets des enfants, fluidifie la circulation et apaise l'espace public.

Premier pas

Fermer la rue 15 minutes à la rentrée et sortie des classes pendant une phase-test.

Option ambitieuse

Rue scolaire pérenne devant l'école.

Installer du stationnement vélo aux lieux clés

Garantir la présence de stationnements vélo abrités et clos aux lieux du quotidiens* pour encourager l'usage quotidien et l'intermodalité. Adapter le type de stationnement en fonction du lieu et de l'usage. Le type de stationnement dépend du lieu d'usage :
– abris fermés et sécurisés : gares, pôles d'intermodalité, zones résidentielles.
– arceaux et stationnement en accès libre : centre-ville, services et équipements publics.
*Lieux du quotidien : zones résidentielles, habitat collectif, sites et espaces publics, gares et pôles d'intermodalité, établissements recevant du public, zones d'activité

Premier pas

Installer 10–20 arceaux éclairés et signalisés sur les lieux stratégiques identifiés dans le Baromètre vélo.

Option ambitieuse

Abris vélo sécurisés devant l'école, le centre-ville, les arrêts de transports en commun.
Dédier des places pour les vélos cargos dans ces abris.

Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers et usagères

Replacer les besoins des habitant·es au cœur des décisions : créer une commission de concertation (ou comité vélo) réunissant : élu·es, services techniques, associations d'usager·ères et autres acteurs concernés (parents d'élèves, commerçant·es, etc.).

Premier pas

Mettre en place une rencontre trimestrielle avec les associations locales et les conseils de quartier.

Option ambitieuse

– Formaliser une commission vélo avec mandat, calendrier et publication systématique des décisions.
– Associer les usager·ères en amont des travaux (balades exploratoires, ateliers cartographiques).

Porter la voix du vélo auprès des instances supra communales

Inciter l'intercommunalité et le département à s'engager en faveur du vélo : appuyer un plan de circulation intercommunal, organiser la mise en place du SRAV de manière mutualisée, mettre en place des liaisons cyclables entre communes.

Premier pas

Inscrire officiellement le sujet vélo en conseil communautaire.

Option ambitieuse

Obtenir un plan de circulation intercommunal/départemental voté durant le mandat.

Mettre en place le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour les élèves de CM1/CM2

Permettre à tous les enfants d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité grâce à la généralisation du SRAV. Renforce l'autonomie et la sécurité dès le plus jeune âge.

Premier pas

Financer un cycle SRAV dans l'école.

Option ambitieuse

Organiser avec les acteurs locaux (association vélo notamment) des évènements autour du vélo à l'école (ateliers de sensibilisation, balades ou voyages à vélo, remise de l'attestation SRAV par un·e élu·e, etc.).

Recommandations locales

Recommandation #1

Rendre légitime le vélo pour les écoliers : en complément des mesures indiquées ci-dessus, aménager la rue des écoles comme un environnement cyclable et marchable, par la signalétique, les restrictions d'usage des véhicules motorisés, etc.

Recommandation #2

Aménager rapidement pour réduire le nombre d'accidents : sécuriser la traversée de la D21 et matérialiser les double-sens cyclables répond à une obligation mais aussi à un souci d'agir sans tarder pour éviter des accidents évitables.

Recommandation #3

S'assurer des standards élevés de réalisation : les réalisations de voirie doivent respecter les recommandations ambitieuses du CEREMA, l'expert public de l'adaptation des territoires au changement climatique.